

MARCHÉVILLE INFOS

N°3
Novembre – Décembre 2020



LE MOT DU MAIRE

**“Liberté,
Égalité,
Fraternité”**

Je suis très heureux de vous annoncer que la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » est désormais installée sur le fronton de la mairie tout comme sur l'école. C'est un symbole particulièrement fort dans des temps troublés où la confusion et la discorde peuvent parfois s'insinuer. Cet engagement républicain a été tenu dans un esprit de rassemblement. Autre engagement réalisé : la mise en ligne du site de la commune « marcheville28.fr ». Il donne des informations pratiques aux habitants et ancre la commune dans l'univers numérique avec d'autres projets de développement.

Le chantier de la rue du cimetière a connu du retard. Le retrait des réseaux aériens échappe à la commune et tombe dans les compétences communautaires et des divers exploitants. Cela devient encore plus complexe et d'une extrême lenteur... L'équipe municipale multiplie les consultations autour de la réparation du mur de la mare. Il y a le retour significatif et très dubitatif des questionnaires sur les éoliennes qui sont, avec leurs nuisances, trop proches des habitations. 2020 restera une année de crise sanitaire marquée par deux confinements. Le dernier va, peut-être, s'atténuer, le 15 décembre mais avec le retour d'un couvre-feu. Avec toute l'équipe municipale, je vous souhaite les meilleures fêtes de Noël possibles et les meilleures perspectives pour 2021. Prenez soin de vous. Vive Marchéville !

Le Maire
Patrick LAGE

ÉOLIENNES : LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

La mairie lançait voici plusieurs semaines un questionnaire sur les premiers impacts liés à l'implantation des éoliennes et leur mise en service depuis le 1^{er} mai. Voici les résultats de cette consultation citoyenne dont l'engagement avait été pris pendant la campagne.

À noter en premier lieu un bon taux de retour des foyers avec 67 questionnaires remis en mairie. Plus de 30 % des foyers. À plus de 85 %, les habitants ne voient aucune utilité à l'installation des éoliennes. Cette implantation était ignorée à plus de 88 % et à plus de 79 % une consultation sur cette implantation aurait été souhaitée. 63 % regrettent aussi le manque d'informations sur le sujet. « *Oui j'aurais aimé être consulté mais les décisions étaient prises* », « *une information sur l'implantation lorsque M. Taillander était maire, rien depuis* », « *Le projet a été décidé par le maire de l'époque sans approbation des habitants. C'était un abus de droit* », « *Pas informé de la construction du parc alors que nous aurions dû avoir l'info lors de la construction du lotissement en 2007* ». Plus de 83 % des questionnaires estiment que la valeur de l'immobilier est affectée par le parc éolien.

DES NUISANCES

À plus de 64 %, les habitants considèrent que les éoliennes ne sont pas assez éloignées des habitations. C'est vrai pour le Breuil et Buglou mais aussi pour le centre-bourg dont certaines rues sont sérieusement impactées par les nuisances. Une large majorité ressent déjà des gênes notamment, y compris dans le centre du village, « *des bruits sourds jours et nuits* », « *que des inconvénients avec un sommeil perturbé* », « *perturbations de la vie animale et du calme. Elles sonnent comme des avions qui passent mais constamment* », « *Mis à part la fonction de girouette, nous ne voyons pas d'intérêt* ». Pour plus de 57 % des réponses, les éoliennes portent atteintes à la qualité de vie et à l'environnement.

DES QUESTIONS

Et puis il y a des questions et des demandes financières. « *Je fais partie des plus impactées*



- je vois les 6 éoliennes de chez moi - et je souhaite être indemnisée même en nature (plantation par exemple) pour cacher la vue des éoliennes ». « *Où sont les kWh récoltés ? L'électricité récoltée est-elle utilisée par les habitants de Marchéville et la commune ? Si oui, y a-t-il une incidence sur le prix au kWh ?* ». Réponse des « spécialistes » : l'électron est libre donc il est impossible de flécher la production électrique des éoliennes, quand elles fonctionnent et seulement à 20 % du temps. Des questions aussi sur le démantèlement et son coût qui devrait concerner les propriétaires de parcelles avant d'appeler l'argent public. « *M. le maire a-t-il le projet de faire retirer ces éoliennes ?* ». Non, le maire n'a pas ce pouvoir. Il peut néanmoins être à l'écoute de ses habitants sur le sujet et faire remonter les doléances.

LES RETOMBÉES FINANCIÈRES

Retombées financières estimées à partir d'une simulation optimiste ? - présentée par la société exploitante des éoliennes EPPR au conseil municipal en mars 2019 : 26 765 € pour la commune (+ une redevance annuelle d'utilisation des chemins communaux de 15 000 €), 60 856 € pour la Communauté de communes Entre Beauce et Perche, 37 916 € pour le département et 3 115 € pour la Région. **Rappel** : le budget prévisionnel de fonctionnement de la commune est d'un peu plus de 520 000 € en 2020.

LES PETITS CHATS ADOPTÉS

Depuis des années, la prolifération des chatons errants était devenue endémique à certaines périodes de l'année. Alertée par plusieurs habitants, la mairie a activé la convention signée avec la fourrière départementale qui est intervenue. Une dizaine de chatons ont été capturés, soignés, vaccinés puis proposés à l'adoption. Une partie de ces chatons de Marchéville ont trouvé une famille d'accueil. Cette action va se prolonger avec la signature d'une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour une campagne de stérilisation l'an prochain. Petit rappel pour les propriétaires de chats : l'identification par puce ou tatouage est obligatoire.

LE RECENSEMENT 2021 REPORTÉ EN 2022



La nouvelle vient de tomber, le recensement 2021 est reportée à 2022. Une gros travail avait été lancé depuis des mois sur ce sujet. « Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report. Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de nombreux refus de répondre. Vous avez d'ailleurs été nombreux ces dernières semaines à nous alerter sur les difficultés rencontrées dans la préparation, notamment pour trouver des candidats aux fonctions d'agent recenseur. », explique l'INSEE. **L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Le nombre de ces habitants** notamment dans le calcul de la principale dotation versée par l'Etat : la dotation globale de fonctionnement (DGF).

marcheville28.fr UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE



C'était une promesse de campagne de développer l'information des habitants de la commune. Après le « Marchéville Info » qui est distribué régulièrement dans les boîtes aux lettres, Marchéville dispose désormais d'un site Internet : « marcheville28.fr ». Cette première version du site donne des informations pratiques sur l'actualité du village, le quotidien, l'école ou la vie municipale. Ce site s'étoffera au fil du temps avec de nouvelles rubriques. D'autres supports numériques sont à l'étude pour développer encore une meilleure information.

Ce site a été conçu en partenariat avec l'Association des maires ruraux et son représentant départemental John Billard, maire du Favril. La plateforme Campagnol propose une formule de site modulable avec la gestion du nom de domaine et l'hébergement. Il n'y a pas de coût de développement pour le site et la première année est gratuite en fonctionnement grâce à un partenariat avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Marchéville est désormais à portée de clic...

marcheville28.fr

NE PAS OUBLIER LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Tout projet de construction, de modification de toiture ou de façade, de changement de destination, de division parcellaire d'un terrain en vue d'une future construction nécessite une demande d'autorisation adressée

au service de l'urbanisme de la Communauté de communes via la Mairie. Une DP est exigée, par exemple, quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

L'omission de cette déclaration est une infraction qui peut être, dans certains cas, pénalement poursuivie.

*Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr
Directeur de la publication : Patrick Lage. Imprimé par nos soins.*